MONTMORENCY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Département du Val d'Oise
Arrondissement de SARCELLES
Canton de MONTMORENCY
Commune de MONTMORENCY

PR

ARRÊTÉ DU MAIRE N°61.2024
PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE
DE STATIONNEMENT
VIS-A-VIS DU 6 PLACE ROGER LEVANNEUR

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de l'entreprise TCE SERVICES située 45 place Nicole Neuburger – 93140 BONDY,

CONSIDÉRANT qu'une opération de maintenance sur antenne GSM réalisée avec une grue mobile au 45 rue du Marché, ne permet pas d'assurer le stationnement des véhicules, sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

A R R Ê T E

Mardi 12 mars 2024

VIS-A-VIS DU 6 PLACE ROGER LEVANNEUR

ARTICLE 1 :
Le stationnement sera interdit sur 10 places de parking vis-à-vis du 6 place Roger Levanneur et autorisé à la société TCE SERVICES pour l'installation de la grue.

ARTICLE 2 :
Les accès riverains seront maintenus pendant toute la durée du chantier.
Un cheminement piétons sécurisé sera matérialisé et entretenu par l'entreprise.

ARTICLE 3 :
Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne la circulation et le stationnement en infraction, aux jours et lieu indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

ARTICLE 4 :
La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par l'entreprise TCE SERVICES située 45 place Nicole Neuburger – 93140 BONDY.

ARTICLE 5 :
M. Le Commissaire de Police,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
M. le Chef du Centre de Secours de Saint-Brice-sous-Forêt et Montmorency,
M. le Chef de Service de la Police Municipale,
M. le Directeur Général des Services,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :
A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Montmorency, le 1/3/2024.

MAIRIE DE MONTMORENCY (Val-d'Oise)

Jean-Pierre DAUX
Adjoint au Maire
Délégué aux transports, à la voirie et aux télécommunications

DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les détails concernant une nouvelle demande sur votre commune :

SOCIETE REALISANT LES TRAVAUX ET PAYEUR DE LA REDEVANCE : **Société TCE SERVICES** **Siret n°90334632800011** **APE n°4321A** Adresse : 45 Place Nicole Neuburger Code postal 93140 Bondy Responsable : Ali	
ADRESSE	AU DROIT DU PARKING EN VIS-A-VIS DU N°6 Pl ROGER LEVANNEUR **95160 MONTMORENCY**
TYPE D'INTERVENTION	OPERATION DE MAINTENANCE SUR ANTENNE GSM (SITE EN COUPURE)
DATE SOUHAITE ET DUREE	**DU 07/03/2024 AU 08/03/2024 (8H-18H)**
MODE OPERATOIRE	CAMION GRUE
STATIONNEMENT / CIRCULATION	STATIONNEMENT DU CAMION NACELLE SUR CHAUSSEE AU DROIT DU N PARKING EN VIS-A-VIS DU N°6 Pl ROGER LEVANNEUR NEUTRALISATION DE 10 PLACES DE STATIONNEMENT
PIETONS	MAINTIEN DU CHEMINEMENT PIETONS SUR TROTTOIR, GESTION PAR HOMME TRAFIC
SIGNALISATION	MISE EN PLACE DES PANNEAUX REGLEMENTAIRES CONCERNANT LA NEUTRALISATION DU STATIONNEMENT ET LA MISE EN PLACE DE LA GRUE

Dans l'attente de votre réponse, nous restons disponibles afin de vous fournir tout complément d'information.

Cordialement.

Samia

06 58 66 91 09

contact@**mesautors.com**

61, Rue de Lyon - Paris 75012

MONTMORENCY

Demande d'arrêté de police d'occupation du domaine public
Minimum 15 jous avant le traitement de l'arrêté
Avec droits de perception pris par délibération N° 13 du 29 septembre 2022
Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territotiales L2213-1 à L2213-6,1

LE DEMANDEUR

Particulier ☐ Entreprise ☒

Nom : SOCIETE TCE SERVICES

Téléphone : 06 58 66 91 09

Prénom :

Adresse : 45 Place Nicole Neuburger

SIRET : 90334632800011

Code Postal : 93140 Bondy

Courriel : contact@mesautors.com

POSE D UNE BENNE

Tarifs 2022 : 0,86 €/par jour et par m² avec un minimum de perception qui s'élève à 73,25 €

Date prévue de début des travaux :

Durée des travaux (en jour calendaire) : Jour (s)

Longueur de la benne en mètres:

Largeur de la benne en mètres :

Description des travaux :

POSE DUN ECHAFAUDAGE

Tarifs 2022 : 0,86 €/par jour et par m² avec un minimum de perception qui s'élève à 73,25 €

Date prévue de début des travaux :

Durée des travaux (en jour calendaire) : Jour (s)

Longueur de l'échafaudage en mètres :

Largeur de l'échafaudage en mètres :

Numéro de dossier déclaration préalable :

Description des travaux :

Sécurité : Filet ☐ Balisage ☐ Eclairage ☐

Stockage matériel : Sur domaine public ☐ Sur domaine privé ☐

DEMENAGEMENT

Autorisation Tarifs 2022 : 0,86 €/par jour et par m² avec un minimum de perception qui s'élève à 73,25 € et
Réservation (*) Tarifs 2022 : 50,43 € + 5,15 € par barrière

Date prévue de début du déménagement :

Durée du stationnement (en jour calendaire) : Jour (s)

Stationnement : Autorisation ☐ (*) Réservation ☐

Nombre de place(s) à réserver : (*) 1 barrière pour 5 mètres linéaires

J'atteste de l'exactitude des information founies ☒

Fait à :

Le : 26/02/2024

Nom :

Prénom : Ali

*** L'arrêté doit être affiché 7 jours avant par <<le demandeur>>**

*** Nota : Pour toute annulation, prévenir le Service Technique 48 heures avant afin de ne pas acquitter le montant de la redevance.**